

Intervention de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée Nationale lors de l'examen définitif de la Loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat le mercredi 1er Août 2007

Monsieur le président, Madame la ministre, mes chers collègues,

Au terme de ce débat, je voudrais au nom du groupe Socialiste Radical et Citoyen vous rappeler les raisons qui nous conduisent à voter contre un projet de Loi qui restera comme l'un des plus injustes et les plus inégalitaires qu'il nous ait été donné d'examiner ces dernières années.

Mais auparavant, permettez moi de revenir sur l'intervention de ma collègue Christine Coutelle qui évoquait la situation des salariés des centres d'appel de SFR. Comme député de Lyon j'ai reçu une délégation des salariés de SFR, confrontés à une externalisation qui leur fait perdre les bénéfices de la convention collective nationale des télécommunications. J'espère madame la ministre que vous nous direz votre position sur l'application d'une convention collective moins favorable aux salariés lors d'un transfert ou d'un rachat d'entreprise, alors même que leur activité professionnelle n'a pas été modifiée.

Pour en revenir au texte, nous voterons contre avec encore plus de conviction que lors de sa première lecture, tant les débats de ces deux semaines - entrecoupés par la discussion sur la situation budgétaire - nous ont conforté dans l'idée que ce paquet fiscal ne répond à aucun des problèmes de notre pays, mais est fondamentalement un choix idéologique. Or l'idéologie est souvent mauvaise conseillère.

I) Ce texte est-il une réponse à l'opacité et aux inégalités de notre système fiscal ?

Bien évidemment non, il les aggrave. Un homme politique disait récemment, je le cite, *« il faut nettoyer les niches fiscales qui rendent notre système opaque et inégalitaire et remettre à plat tous les grands prélèvements : cotisations sociales, taxe professionnelle, taxe sur les salaires, TVA, impôt sur le revenu, CSG »*. On aurait pu imaginer que la première grande réforme fiscale de ce gouvernement serait conforme à ce souhait, puisque l'homme politique qui s'exprimait ainsi était le président de la république, Nicolas Sarkozy, s'adressant aux parlementaires de sa majorité.

Or que propose ce paquet fiscal ? De créer de nouvelles niches fiscales y compris dans des impôts qui n'en possédaient pas comme l'ISF; d'en réhabiliter d'anciennes, comme la déduction des intérêts d'emprunts pour l'achat d'une habitation principale; ou encore d'en aggraver les plus injustes comme le bouclier fiscal.

Avec le passage à 50 % du bouclier fiscal (et dans la réalité non pas à 50 % mais à 39 %) et avec la possibilité de déduire les placements dans des PME de l'impôt sur la fortune, vous videz l'ISF de son contenu. Vous auriez pu le supprimer, cela aurait au moins été plus clair. Les débats de nos deux assemblées ont bien montré que telle était bien, d'ailleurs, la volonté implicite de certains parlementaires de votre majorité.

Nous persistons à affirmer que ces deux mesures, en remettant en cause le principe même de l'imposition du patrimoine sont inconstitutionnelles.

Cela est particulièrement vrai de l'article 6 qui prévoit la déduction des versements au capital des PME. L'impôt choisi n'est plus un impôt. Quel contribuable ordinaire peut s'exonérer d'un impôt avec la perspective d'en obtenir un rendement sur investissement de l'ordre de 15 % ?

Cela est encore plus choquant quand le dispositif s'étend aux investissements dans les fonds communs de placements qui n'ont même plus l'argument du risque.

Sur ces différents points, le conseil constitutionnel devra donner son interprétation.

Quant au mécanisme voté par le sénat qui permettait à un contribuable de décider lui-même de l'application de son bouclier fiscal sur l'ISF, il a été heureusement supprimé par la Commission mixte paritaire.

Une question est d'ailleurs, me semble-t-il, restée sans réponse dans nos débats. L'ISF ainsi évité sera-t-il décompté des impôts pris en compte dans le bouclier fiscal ?

Non content d'augmenter les inégalités individuelles vous réhabilitez les inégalités de naissance à trois jours de l'anniversaire de la nuit du 4 Août qui vit l'abolition des privilèges.

Ils étaient 4 Français sur 5 et 9 conjoints sur dix à être déjà totalement exonérés des droits de succession. Vous voulez qu'ils soient 5 sur 5 et 10 sur 10. Est ce ainsi que vous favorisez la société du travail ?

Comme l'écrivait Philippe Frémeaux « *une société où le pouvoir se transmet sans avoir à faire preuve de mérite a un petit goût d'ancien régime ; c'est une société condamnée à une croissance lente où les rentiers l'emportent sur les créateurs* ».

On retrouve cette expression sous d'autre forme dans la bouche de nombreux chefs d'entreprises qui considèrent que fonder l'essentiel de la transmission d'entreprise sur l'héritage n'est pas la meilleure façon de construire une économie dynamique.

Et dans ce domaine, les cadeaux se sont encore multipliés au cours de nos débats, avec la majoration de l'abattement à 7 500 euros au profit des neveux et nièces.

Nous aimerions, madame la ministre que vous nous éclairiez sur le nombre de contribuables qui bénéficieront de l'extension de l'exonération des droits de successions et sur le coût effectif de cette mesure ?

Certes au regard de tous ces cadeaux aux plus fortunés de nos concitoyens, il y a les articles qui concernent l'expérimentation du RSA et l'article 2 concerne les étudiants.

Mais que pèsent les 40 millions d'euros de défiscalisation de l'emploi des étudiants et les 25 millions d'euros que vous allez consacrer à l'expérimentation du RSA au regard des 14 voire 15 Milliards de ce projet ?

En suivant la proposition du Sénat, les conditions d'application du RSA ont même été durcies en prévoyant la prise en compte de l'ensemble des aides et prestations, notamment locales, dans le revenu différentiel.

On a parfois le sentiment qu'il y a la ministre des riches pour qui les mesures se chiffrent en milliards et le haut commissaire des pauvres pour qui les mesures se calculent en millions.

II) Ce paquet fiscal permet-il à ceux qui ont réellement besoin de travailler plus pour gagner plus de le faire ? Non.

La défiscalisation des heures supplémentaires ne concernera pas ceux qui ont réellement besoin de travailler plus, c'est-à-dire ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils sont au chômage, ou ceux qui voudraient bien travailler plus parce qu'ils sont à temps partiel contraint. Ils sont 1 million en France et ce sont majoritairement des femmes.

Aucun de ceux là ne seront réellement concernés par l'incitation aux heures supplémentaires que vous mettez en place. Bien au contraire, en favorisant le recours aux heures supplémentaires, vous tournez le dos à la création d'emploi. Et ce n'est pas par une incitation que l'on résorbera le temps partiel contraint car, comme cela a été répété tout au long du débat, ce sont les chefs d'entreprise et non les salariés qui décident.

En fait, comme pour l'ISF, la mesure concernant les heures supplémentaires répond d'abord à des motifs idéologiques. Vous auriez voulu supprimer les 35 heures, mais vous n'osez pas. Alors vous avez inventé cette usine à gaz ?

Une usine à gaz dont la plupart des experts de droite comme de gauche soulignent l'inefficacité. Deux experts du Conseil d'analyse économique – dont on ne peut pas dire qu'ils sont favorables à la réduction du temps de travail –, MM. Artus et Cahuc, écrivaient qu'une telle mesure aurait « un effet incertain sur l'emploi et le revenu global pour un coût exorbitant pour les finances publiques ». Une note commandée à la direction du Trésor par votre prédécesseur, Thierry Breton, tirait à peu près les mêmes conclusions en des termes à peine différents. Son auteur est d'ailleurs devenu l'actuel directeur de cabinet du ministre du budget.

Il reste d'ailleurs des questions ouvertes sur cet article 1. Quel sera le nombre de salariés modestes concernés par l'effet négatif de la réintégration dans le calcul du revenu fiscal de référence des rémunérations des heures supplémentaires? Combien perdront le bénéfice des exonérations de la taxe d'habitation ?

Mais permettez moi de vous dire encore une fois, madame la ministre, que vous faites fausse route avec cette exonération. Parce que s'il est un résultat qui ressort clairement des données que nous a présenté le rapporteur général dans son rapport, c'est bien que les pays qui sont au plein emploi depuis de longues années sont ceux qui ont réduit généralement massivement leur temps de travail depuis souvent deux décennie (la Norvège et la Hollande). Et ce sont les trois pays qui ont la durée du travail la plus élevée, la Pologne, la Tchéquie et la Grèce qui sont les champions toute catégorie du chômage, là encore depuis de nombreuses années.

Et d'ailleurs, la seule période du siècle écoulé où la France dans son ensemble a travaillé plus, c'est à dire où le nombre total d'heures travaillées par tous nos concitoyens a augmenté, c'est de 1997 à 2002, quand elle a créé 2 millions d'emplois. Au cours de cette période la France travaillait plus mais la durée individuelle des travailleurs avait baissé.

Répond-il au besoin croissance de notre économie ? Non.

Le « paquet fiscal » laisse sceptique la grande majorité des économistes, de gauche ou de droite, qui l'ont analysé.

On peut, certes, concevoir une stratégie où des mesures d'incitation conduisent, de façon temporaire, à un déficit public transitoire pour augmenter, à terme, la croissance potentielle de notre économie. Mais il n'y a rien de tout cela dans les mesures que nous avons discuté.

S'agissant par exemple de la déduction des intérêts d'emprunt immobilier. Une telle mesure aurait pu être pertinente dans une situation où il faut stimuler la demande de logements. Mais cela n'est pas le problème actuel du secteur.

Aujourd'hui, le problème de l'accès à la propriété se trouve du côté de l'offre de logements à des prix accessibles. En stimulant la demande, vous allez favoriser la spéculation foncière et la hausse des prix immobiliers. C'est d'ailleurs ce qu'indiquait, à l'époque, une note de Bercy réalisée à la demande, là aussi, du précédent ministre des

finances. Elle mentionnait « une fausse bonne idée » qui risquait d'accroître les prix immobiliers et de favoriser les rentiers.

Aucune de ces mesures n'est susceptible d'accroître réellement l'offre potentielle de notre économie qui en a pourtant bien besoin. Je rappelle que nous avons 30 milliards de déficit extérieur, ce que notre pays n'a jamais connu dans le passé.

Pour développer la croissance potentielle, il serait plus pertinent d'utiliser autrement ces 13,6 milliards de cadeaux fiscaux. Par exemple, comme nous le proposons, nous socialistes, en favorisant l'innovation et l'investissement, notamment par la modulation du taux de l'impôt sur les sociétés en faveur des bénéficiaires réinvestis. Ou en mettant l'accent sur l'entrée des jeunes dans la vie active, car ceux pour qui travailler plus pour gagner plus a un sens, ce sont bien les jeunes qui attendent d'entrer dans la vie active.

Ou encore en investissant massivement dans la recherche et dans l'enseignement supérieur. Le paradoxe, c'est qu'au moment même où nous discutons de ce paquet fiscal, la loi sur les universités ne consacre pas un euro à nos universités alors même que tout le monde soulignait dans cet hémicycle le décalage que nous connaissons dans ce domaine avec les autres pays européens.

Votre « paquet fiscal » comporte, au mieux, des mesures de pouvoir d'achat – Mme la ministre vous ne vous en êtes d'ailleurs pas cachée durant nos débats –, mais à destination de ceux qui n'en ont pas forcément le plus besoin. Qu'espérez vous de ce pouvoir d'achat considérable que vous vous apprêtez à accorder à des gens qui ont déjà tout ?

Il en restera peut-être une relance par la demande. Et encore, ce ne sera pas la plus efficace car les cadeaux fiscaux qui vont aux plus fortunés de nos concitoyens ne sont pas ceux qui ont l'impact le plus évident sur la consommation.

Et encore faut-il, pour que l'effet reste positif, que l'État ne reprenne pas demain ce qu'il donne aujourd'hui comme cela s'est produit de 2002 à 2006 où, après une baisse de l'impôt sur le revenu, l'ensemble des prélèvements obligatoires ont augmenté. Si vous compensez à terme ces cadeaux fiscaux par une hausse de la TVA, ce serait non seulement profondément injuste et inégalitaire – le « paquet fiscal » l'est déjà –, mais aussi fortement négatif sur la croissance et l'emploi.

Je voudrais, pour terminer, vous rappeler mes trois questions :

- combien de contribuables perdront le bénéfice des exonérations de la TH du fait de l'intégration des revenus des heures supplémentaires dans le revenu fiscal de référence ?
- Combien y aura-t-il de nouveaux bénéficiaires de l'exonération des droits de successions à la suite de votre texte ?
- Qu'en sera-t-il de l'ISF non payé du fait de l'investissement dans une PME au regard du bouclier fiscal ?

Permettez moi de vous dire pour conclure que derrière les mots travail, emploi, pouvoir d'achat, se profile en réalité la réhabilitation de la rente et de l'héritage et une singulière conception de l'idée de travailler plus pour gagner plus qui consiste à ignorer ceux qui en ont le plus besoin : les chômeurs.

Pour toutes ces raisons le groupe socialiste, radical et Citoyen votera contre ce projet de Loi.